



## COMMISSION SPORTIVE

DISTRICT DE L'YONNE DE FOOTBALL

10 avenue du 4ème Régiment d'Infanterie  
BP 369 - 89006 AUXERRE Cedex

Tel : 03 58 43 00 60

Mail : [sforey@yonne.fff.fr](mailto:sforey@yonne.fff.fr)

PV 178 SP 50

### PV de la Commission Sportive du 1<sup>er</sup> avril 2025

**Président** : M. Didier SCHMINKE

**Présents** : Messieurs Christian BÉNARD, Norbert BARRAULT et Mickaël ROMOJARO

**Assiste** : Mme Stéphanie FOREY (administratif)

Début de la réunion : 18h15

### Changements dates, horaires, terrains

#### **Match 53110104 du 12.04.2025 Pont sur Yonne 1 – Cerisiers 1 U13 D2 Gp A**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Pont sur Yonne d'avancer la date de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2025 à 11h30.

#### **Match 53110130 du 05.04.2025 Monéteau 1 – Appoigny 2 U13 D2 Gp B**

La commission,

- Compte tenu de la participation de l'équipe de Monéteau au Festival U13 ce samedi 5 avril,
- Donne ce match à jouer le 26 avril 2025 à 11h30.

#### **Match 53110285 du 05.04.2025 Varennes 1 – Auxerre SC 2 U13 D2 Gp C**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Varennes de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 9 avril 2025 à 17h30.

#### **Match 53111012 du 19.04.2025 St Julien 1 – FC Gâtinais 2 U13 D3 Gp E**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de FC Gâtinais de reporter la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 26 avril 2025 à 10h00.

#### **Match 53111051 du 12.04.2025 St Sauveur 1 – Toucy 2 U13 D3 Gp F**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de St Sauveur d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 12 avril 2025 à 10h00.

#### **Match 53124976 du 05.04.2025 Sens FC 1 – Aillant 1 U13 U15F**

La commission,

- Compte tenu de la participation de l'équipe d'Aillant au Festival U13 ce samedi 5 avril,
- Donne ce match à jouer le 19 avril 2025 à 11h30.



#### **Match 53113324 du 19.04.2025 Champigny 1 – Sens Jeunesse 2 U15 D3 Gp A**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens Jeunesse de reporter la rencontre,
- Prend note du courriel de Champigny, via leur adresse officielle, indiquant qu'un nouveau bug informatique a donné leur accord automatiquement,
- Note le refus du club de Champigny de reporter la rencontre,
- Maintient la programmation du match le 19 avril 2025 à 14h00.

#### **Match 53113814 du 29.03.2025 Charbuy Fleury/Chevannes 2 – Vermenton 1 U15 D3 Gp C**

La commission,

- Prend note de la demande par courriel, via leur adresse officielle, du club de Charbuy Fleury, de reporter la rencontre au mercredi 16 avril,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 16 avril 2025 à 16h30 à Chevannes.

#### **Match 53268181 du 5.04.2025 Stade Auxerrois – Coupe de l'Yonne U15**

La commission,

- Prend note du courriel, via leur adresse officielle, du club d'Auxerre Stade,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2025 à 17h00 sur le terrain synthétique.

*Monsieur Mickaël ROMOJARO n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

#### **Match 53268186 du 5.04.2025 Sens Jeunesse 1 – Entente Florentinoise 1 Coupe de l'Yonne U15**

La commission,

- Prend note du courriel, via leur adresse officielle, du club de Sens Jeunesse,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2025 à 12h30.

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

#### **Match 53268182 du 05.04.2025 Paron 1 – Sens FC 1 Coupe de l'Yonne U15**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Paron d'inverser la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2025 à 13h30 sur les installations Bacary Sagna.

#### **Match 53268193 du 05.04.2025 Monéteau 1 – UF Tonnerrois 1 Coupe Challenger U15**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Monéteau de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2025 à 14h00 sur les installations de Gurgy.

#### **Match 53268190 du 05/04/2025 St Denis 1 – Diges Pourrain 1 Coupe Challenger U15**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de St Denis de modifier l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2025 à 16h00.

*Monsieur Christian BÉNARD n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*



**Match 53268191 du 05/04/2025 FC Gâtinais 1 – Pont sur Yonne 1 Coupe Challenger U15**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club du FC Gâtinais de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2025 à 14h00 sur les installations de Jouy.

**Match 53268142 du 05/04/2025 Appoigny 1 – Sens FC 2 Coupe de l'Yonne U18**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club d'Appoigny de décaler l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2025 à 16h30.

**Match 28261925 du 6.04.2025 Sens FC 3 – UF Tonnerrois 1 D1**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens FC d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'occupation des terrains et de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 6 avril 2025 à 12h30.

**Match 28261942 du 11.05.2025 Champs sur Yonne 1 – Malay Le Grand 1 D1**

La commission,

- Prend note du courriel de la Mairie de Champs sur Yonne,
- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le samedi 10 mai 2025 à 18h00.

**Match 28949638 du 27.04.2025 Gurgy 2 – Tanlay 1 D2 Gp B**

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 27 avril 2025 à 12h30.

**Match 28884951 du 30.03.2025 Sens Jeunesse 2 – SC Sénonais 1 D3 Gp A**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Sens Jeunesse de reporter la rencontre au 4 mai 2025,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Compte tenu du fait que le 4 mai est une journée de Coupe de l'Yonne,
- Donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> mai 2025 à 15h00.

**Match 28884954 du 06/04/2025 Gâtinais 1 – Sergines 1 D3 Gp A**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Gâtinais d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 6 avril 2025 à 14h30.

**Match 28887465 du 06/04/2025 SC Sénonais 1 – Villeneuve 1 D3 Gp A**

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 6 avril 2025 à 12h30.



### **Match 29222950 du 20.04.2025 Vergigny St Flo P 1 – Afta 1 D3 Gp C**

La commission,

- Compte tenu de la double programmation de match le 20 avril 2025,
- Compte tenu du fait que la coupe est prioritaire sur le championnat,
- Donne ce match à jouer le 1<sup>er</sup> mai 2025 à 15h00.

### **Match 29222961 du 06.04.2025 ECN 3 – Vergigny St Florentin 1 D3 Gp C**

La commission,

- Compte tenu de l'occupation des terrains,
- Donne ce match à jouer le 6 avril 2025 à 12h30.

### **Match 28886405 du 06/04/2025 Asquins Montillot 1 – Avallon 3 D3 Gp D**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club d'Avallon d'avancer l'heure de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 6 avril 2025 à 14h00.

### **Match 29159202 du 06/04/2025 Ravières 1 – Monéteau 1 Départemental Féminin à 8**

La commission,

- Prend note de la demande via Footclubs du club de Ravières de modifier le lieu de la rencontre,
- Compte tenu de l'accord entre les deux clubs,
- Donne ce match à jouer le 6 avril 2025 à 10h00 sur les installations d'Époisses.

### **Matchs Coupe de l'Yonne Seniors F et M du 20 avril 2025**

La commission,

- Compte tenu de l'organisation du Tournoi Sans Frontière ( TSF / tournoi officiel fédéral ) le week end du 20 avril,
- Reprogramme les rencontres prévues ce jour le 27 avril 2025, date impérative :
  - ✓ Match n° 53288619 Champigny 1 / Sens FP 2
  - ✓ Match n° 53288618 Sens FC 3 / Appoigny 2
  - ✓ Match n°53288638 Avallon 1 / Sens FC 1
- Reprogramme les matchs de championnats prévus le 27 avril 2025 aux dates suivantes :
  - ✓ Match n°28887466 Sens FP 2 / Vinneuf Courlon 2 : 11 mai 2025 à 15h00
  - ✓ Match n°28280286 Champigny 1/ Mont St Sulpice 1 : le 1er mai 2025 à 15h00
  - ✓ Match 28261936 Toucy 1/ Sens FC 3 : le 1<sup>er</sup> mai 2025 à 15h00
  - ✓ Match 29159651 Joigny 1/ Sens FC 1 : le 8 mai 2025 à 10h00.

### **Matchs Départemental Féminin à 8 du 11 mai 2025**

La commission,

- Compte tenu d'un rassemblement des Seniors féminines le 11 mai,
- Reprogramme les rencontres prévues ce jour le 1<sup>er</sup> mai 2025 à 10h00 :
  - ✓ Match n° 29159193 Chevannes 1/ St Sauveur 1
  - ✓ Match n° 29159186 Ravières 1/ Cheny 1
  - ✓ Match n°29159624 Gurgy 1/ Sens FC 1
  - ✓ Match n° 29159620 Briennon 1 / Aillant 1

## Matchs non joués

### **Match 29830805 du 29.03.2025 Joigny 2 – St Clément 1 U18 D2 Gp B**

La commission,

- Prend note du courriel du club de St Clément en date du 28.03.2025, via l'adresse officielle du club, indiquant le report du match en accord avec le club de Joigny,
- Donne ce match à jouer le 5 avril 2025 à 16h00,
- Amende (5.24) de 30 € au club de St Clément pour Demande tardive de report en Jeunes ( 2 jours avant la rencontre- soit après le jeudi midi).

## Forfaits

### **Match 29222936 du 30.03.2025 Neuvy Sautour 1 – AFTA 1 Départemental 3 Gp C**

La commission,

- Prend note du courriel du club de l'AFTA, via leur messagerie officielle, en date du 27 mars 2025, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Neuvy Sautour 1,
- En application de l'article 19 du règlement des championnats seniors,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe AFTA 1 au bénéfice de l'équipe Neuvy Sautour 1,
- Score : Neuvy Sautour 1 = 3 buts – AFTA 1 = 0 but,
- Amende de 50€ pour Forfait déclaré seniors au club de l'AFTA (amende 6.10),
- Rappelle au club de l'AFTA qu'en cas de nouveau forfait, selon le règlement des championnats seniors du District, l'équipe sera considérée en Forfait général (3<sup>ème</sup> Forfait de la saison).

### **Match 29830655 du 29.03.2025 Ent. Font/Sens Fp/St S/Mal 1– Appoigny 1 U18 D1**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Fontaine, via leur messagerie officielle, en date du 26 mars 2025, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Appoigny,
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Ent. Font/Sens Fp/St S/Mal 1 au bénéfice de l'équipe Appoigny 1,
- Score : Ent. Font/Sens Fp/St S/Mal 1= 0 but, -1 point – Appoigny 1 = 3 buts, 3 points,
- Amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club de Fontaine (amende 6.11).

### **Match 53268192 du 05.04.2025 Champigny 1– Magny/Quarré 1 Coupe Challenger U15**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Magny, via leur messagerie officielle, en date du 1<sup>er</sup> avril 2025, indiquant faire forfait pour la rencontre contre Champigny
- En application de l'article 12 du règlement des championnats jeunes,
- Donne match perdu par forfait déclaré à l'équipe Magny/Quarré 1 au bénéfice de l'équipe Champigny 1,
- Score : Champigny 1= 3 buts – Magny/Quarré 1 = 0 but,
- Dit l'équipe Champigny qualifiée pour le tour suivant de la Coupe Challenger U15,
- Amende de 30€ pour Forfait déclaré jeunes au club de Magny (amende 6.11).

## FMI

La Commission rappelle que selon les règlements des championnats du District, les Feuilles de match papier doivent être transmises via l'adresse officielle du club dans les délais suivants :

- Match le samedi : Dans les 24h
- Match le dimanche : Le Soir même avant minuit.

### **Match 53110294 du 22/03/2025 Auxerre SC 2 – Champs sur Yonne 1 U13 D2 Gp C**

La commission,

- Prend note du courriel, via leur adresse officielle, du club d'Auxerre SC indiquant que la FMI a été transmise le 24 mars 2025 à 17h00,
- Rappelle au club que selon l'article 14 du Règlement des championnats jeunes : « *Formalités d'après match : Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures pour les matchs du samedi et au plus tard à minuit pour les rencontres du dimanche.* »
- Annule l'amende de 30€ au club de d'Auxerre SC (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI,
- Fait preuve de mansuétude et leur rappelle qu'en cas de transmission tardive, une amende de 20€ au club d'Auxerre SC (amende 13.5) doit être appliquée.

### **Match 53111985 du 22/03/2025 Auxerre SC 3 – Charmoy 1 U13 D3 Gp G**

La commission,

- Prend note du courriel, via leur adresse officielle, du club d'Auxerre SC indiquant que la FMI a été transmise le 24 mars 2025 à 17h00,
- Rappelle au club que selon l'article 14 du Règlement des championnats jeunes : « *Formalités d'après match : Le club recevant a l'obligation de transmettre la FMI dans les 24 heures pour les matchs du samedi et au plus tard à minuit pour les rencontres du dimanche.* »
- Annule l'amende de 30€ au club de d'Auxerre SC (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI,
- Fait preuve de mansuétude et leur rappelle qu'en cas de transmission tardive, une amende de 20€ au club d'Auxerre SC (amende 13.5) doit être appliquée.

### **Match 29162049 du 23/03/2025 Aillant 2 – Monéteau 2 Départemental 3 Gp B**

La commission,

- Prend note du courriel du club d'Aillant, via leur messagerie officielle,
- Acte que la feuille de match avait bien été transmise dans les délais,
- Prend note du score : Aillant 2 = 2 – Monéteau 2 =3
- Annule l'amende de 30€ au club d'Aillant (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

### **Match 53110145 du 29/03/2025 St Fargeau 1– Aillant 1 U13 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chablis,
- Enregistre le score : St Fargeau 1 = 3 – Aillant 1 = 4

### **Match 53110300 du 29/03/2025 Chablis 1– Varennes/Flogny 1 U13 Départemental 2 Gp C**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Chablis,
- Enregistre le score : Chablis 1 = 2 – Varennes/Flogny 1 = 0



**Match 53110426 du 29/03/2025 St Sérotin 1 – Vinneuf Courlon 1 U13 D3 Gp A**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de St Sérotin,
- Enregistre le score : St Sérotin 1 = 3 – Vinneuf Courlon 1 = 6

**Match 53111988 du 29/03/2025 GJ Armançon 2 – Auxerre SC 3 U13 D3 Gp G**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de GJ Armançon,
- Enregistre le score : GJ Armançon 2 = 6 – Auxerre SC 3 = 2

**Match 53111005 du 29/03/2025 FC Gâtinais 2 – Sens Jeunesse 3 U13 D3 Gp E**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de FC Gâtinais,
- Enregistre le score : FC Gâtinais 2 = 1 – Sens Jeunesse 3 = 9

**Match 53111047 du 29/03/2025 Diges Pourrain 1 – St Sauveur 1 U13 D3 Gp F**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Diges Pourrain,
- Enregistre le score : Diges Pourrain 1 = 1 – St Sauveur 1 = 17

**Match 53112119 du 29/03/2025 Tanlay 1 – ECN 2 U13 D3 Gp H**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Tanlay,
- Enregistre le score : Tanlay 1 = 5 – ECN 2 = 9

**Match 53124978 du 29/03/2025 AJ Auxerre 1 – Sens FC 1 U13-U15 F**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec de l'AJ Auxerre,
- Enregistre le score : AJ Auxerre 1 = 1 – Sens FC 1 = 1

**Match 28261891 du 30/03/2025 Varennes 1 – Appoigny 2 Départemental 1**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Varennes,
- Enregistre le score : Varennes 1 = 1 – Appoigny 2 = 0

**Match 28949624 du 30/03/2025 Courson 1 - ECN 2 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Courson,
- Enregistre le score : Courson 1 = 1 – ECN 2 = 1

**Match 28887461 du 9/03/2025 Vinneuf Courlon 2 – Villeneuve 1 Départemental 3 Gp A**

La commission,

- Prend note de la réception de la feuille de match et du constat d'échec du club de Vinneuf,
- Enregistre le score : Vinneuf 2 = 0 – Villeneuve 1 = 2

**Match 29159635 du 23/03/2025 Chéu 1 – Joigny/Appoigny 1 Départemental Féminin à 8 D2**

La commission,

- Prend note du transfert de la FMI par le club de Chéu en date du 29 mars 2025.

## Feuilles de matchs manquantes

### **Match 53109321 du 22/03/2025 Paron 2– Joigny 1 U13 D1**

La commission,

- Demande au club de Paron de transmettre une feuille de match papier, et ce pour lundi 31 mars 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club de Paron (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

### **Match 53110147 du 29/03/2025 Aillant 2 – Monéteau 1 U13 Départemental 2 Gp B**

La commission,

- Demande au club d'Aillant de transmettre une feuille de match papier ou FMI, et ce pour lundi 7 avril 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club d'Aillant (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

### **Match 53113753 du 29/03/2025 Appoigny 2 – Joigny 1 U15 D3 Gp B**

La commission,

- Demande au club d'Appoigny de transmettre une feuille de match papier ou FMI, et ce pour lundi 7 avril 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club d'Appoigny (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

### **Match 53113812 du 29/03/2025 Stade Aux. / Rosoirs 3 – Magny/Quarré 1 U15 D3 Gp C**

La commission,

- Demande au club de Stade Auxerrois de transmettre une feuille de match papier ou FMI, et ce pour lundi 7 avril 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club de Stade Auxerrois (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

### **Match 53124979 du 29/03/2025 Aillant 1 – Toucy/Saints 1 U13-U15 F**

La commission,

- Demande au club d'Aillant de transmettre une feuille de match papier ou FMI, et ce pour lundi 7 avril 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club d'Aillant (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

### **Match 28261899 du 30/03/2025 Héry 1 – UF Tonnerrois 1 Départemental 1**

La commission,

- Demande au club d'Héry de transmettre une feuille de match papier ou FMI, et ce pour lundi 7 avril 2025, date impérative,
- Amende de 30€ au club d'Héry (amende 5.25) pour Non-envoi de feuille de match papier/feuille de plateau/FMI.

## Absences de Délégués

### **Match 29830647 du 15/03/2025 Entente Chevannes/Charbuy Fleury 1 – Entente Florentinoise 1 U18 D1**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Chevannes, via la messagerie officielle du club, en date du 27.03.2025,
- Transmet au Comité de Direction.

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

### **Match 53113809 du 22/03/2025 Entente Charbuy Fleury / Chevannes 2 – Champs sur Yonne 1 U15 D3 Gp C**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Charbuy Fleury, via la messagerie officielle du club, en date du 26.03.2025, signalant la présence en tant que délégué lors de ce match de Monsieur Youness EL HASNAOUI,
- Enregistre le score Charbuy Fleury/Chevannes 1 = 3 buts ; 3 points / Champs sur Yonne 1 = 1 but ; 0 point
- Maintient l'amende (5.13) de 30€ pour absence de délégué sur la FMI.

### **Match 53120322 du 29/03/2025 Appoigny 1 – Entente Florentinoise 1 U15 D2 Gp A**

La commission,

- Attendu qu'aucun délégué n'est inscrit sur la feuille de match informatisée,
- Vu les dispositions de l'article 24 du règlement du championnat seniors du District de l'Yonne : Fonctions du délégué : alinéa B- définition des généralités : « Pour chaque rencontre, au même titre que le rôle d'arbitre, le rôle de délégué est attribué à une personne physique. Cette personne est désignée par le District pour représenter les instances et s'assurer du bon Déroulement de la rencontre dans le respect des règlements et surtout elle veille à l'Esprit Sportif. Quand le District ne désigne pas de représentant officiel, ce rôle est à la charge d'un licencié majeur du club recevant avec obligation de tenir le rôle de délégué sous peine de match perdu si ce manquement est constaté par la commission compétente du District de l'Yonne. Un match ne peut avoir lieu sans délégué. »
- Applique le règlement et donne match perdu par pénalité à l'équipe recevante Appoigny 1 au bénéfice de l'équipe Entente Florentinoise 1,
- Score : Appoigny 1 = 0 but, - 1 point – Entente Florentinoise 1 = 3 buts, 3 points
- Amende 30€ au club d'Appoigny pour absence de délégué sur la FMI (amende 5.13).

*Monsieur Didier SCHMINKE n'a pris part ni à l'étude, ni à la délibération, ni à la décision*

### **Matches U13**

La commission fait preuve de mansuétude concernant l'absence de délégué sur les rencontres U13, néanmoins elle appelle les clubs suivants à la vigilance car si de nouveaux manquements étaient constatés, des sanctions seraient appliquées :

- Sergines : match contre Paron
- Sens Jeunesse : match contre Champigny
- Champs sur Yonne : match contre Avallon/ECN
- Charny: match contre St Fargeau
- Venoy St Bris: match contre Monéteau
- Vinneuf Courlon: match contre Chablis

### **Homologation de tournois**

La commission, en lien avec la commission technique, homologue les tournois suivants :

- Malay Le Grand : Tournoi U10F, U11F et U13F le 26 avril 2025.

### **Désignation des Délégués**

La commission prend note de la désignation de délégué officiel du district pour le match suivant :

- Match 53268186 du 05.04.2025 Sens Jeunesse 1 contre Entente Florentinoise 1 CY U15  
➤ **M. Michel LE RUEN**
- Match 53268182 du 05.04.2025 Paron 1 contre Sens FC 1 CY U15  
➤ **M. Daniel DUROIR**
- Match 53268138 du 05.04.2025 Paron 2 contre Entente Florentinoise 1 CY U18  
➤ **M. Daniel DUROIR**
- Match 28887465 du 06.04.2025 Sc Sénonais 1 contre Villeneuve Départemental 3 Gp A  
➤ **M. Michel LE RUEN**

### **Bugs FMI**

#### **Match 28887463 du 23/03/2025 Sergines 1 – Vinneuf Courlon 2 Départemental 3 Gp A**

La commission prend note du courriel du club de Sergines, via leur boîte officielle et acte la présence des officiels suivants :

- Arbitre assistant 1 : Christophe GALLET
- Arbitre assistant 2 : Mickaël BOILOT
- Déléguée : Floriane THEROUÉ

### **Match 29222955 du 23/03/2025 Brienon 1 – Auxerre SC 2 Départemental 3 Gp C**

La commission prend note du courriel du club de Brienon, via leur boîte officielle et acte la présence des officiels suivants :

- Arbitre assistant 1 : Pierre SIRE
- Délégué : Nathanaël DE SOUSA

La commission demande au club d'Auxerre SC de lui donner le nom de l'assistant 2.

### **Match 28261914 du 23/03/2025 Appoigny 2 – Sens FC 3 Départemental 1**

La commission prend note du courriel du club d'Appoigny, via leur boîte officielle et acte la présence des officiels suivants :

- Arbitre assistant 1 : Sébastien BESSON
- Délégué : Hilario GIL

La commission demande au club de SENS FC de lui donner le nom de l'assistant 2.

## **Joueurs suspendus**

### **Match 28261910 du 09.03.2025 Sens FC 3 – Héry 1 Départemental 1**

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Volkan HUYUK (licence 881816476) du club de Sens FC, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;  
– d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié  
– (...) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Prend note de la réception des observations du club de Sens FC,
- Considérant la suspension d'1 match de suspension ferme infligée par la commission de discipline au joueur Volkan HUYUK, à compter du 3 mars 2025, décision notifiée sur Footclubs le 28 février 2025,
- Attendu que l'équipe de Sens FC n'a pas joué entre temps,
- Considérant que dès lors, ce joueur ne pouvait pas régulièrement participer à la rencontre du 9 mars 2025, faute d'avoir purgé son match de suspension avec cette équipe, conformément aux dispositions de l'article 226 des RG de la FFF,
- Considérant que le club de Sens FC a enfreint les règlements,
- Par ces motifs,
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Sens FC 3 au profit de l'équipe de Héry 1
- Score : Sens FC 3 = 0 but, - 1 point – Héry 1 = 3 buts, 3 points
- Inflige une amende de 120€ au club de Sens FC pour avoir fait évoluer un joueur en état de suspension (amende 5.08)
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Sens FC de la somme de 32€ pour droit d'évocation (amende 4.02)
- Transmet le dossier à la Commission de Discipline concernant la situation du joueur suspendu du club de Sens FC.



### **Match 28281532 du 02.03.2025 St Georges 2 – Magny 2 Départemental 2 Gp B**

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Mickaël DUMONT (licence 811821348) du club de Magny, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;  
– d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié  
– (...) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Prend note de la réception des observations du club de Magny,
- Considérant la suspension d'1 match de suspension ferme infligée par la commission de discipline au joueur Mickaël DUMONT, à compter du 10 février 2025, décision notifiée sur Footclubs le 7 février 2025,
- Attendu que l'équipe de Magny 2 n'a pas joué entre temps,
- Considérant que dès lors, ce joueur ne pouvait pas régulièrement participer à la rencontre du 2 mars 2025, faute d'avoir purgé son match de suspension avec cette équipe, conformément aux dispositions de l'article 226 des RG de la FFF,
- Considérant que le club de Magny a enfreint les règlements,
- Par ces motifs,
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Magny 2 au profit de l'équipe de St Georges 2
- Score : St Georges 2 = 3 buts, 3 points – Magny 2 = 0 but, -1 point
- Inflige une amende de 120€ au club de Magny pour avoir fait évoluer un joueur en état de suspension (amende 5.08)
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Magny de la somme de 32€ pour droit d'évocation (amende 4.02)
- Transmet le dossier à la Commission de Discipline concernant la situation du joueur suspendu du club de Magny.

### **Match 28281535 du 02.03.2025 Toucy 2 – Chevannes 1 Départemental 2 Gp B**

La commission, vu les pièces au dossier,

- Vu la participation du joueur Jules PIAT (licence 9602304273) du club de Chevannes, suspendu pour cette rencontre,
- Vu les dispositions de l'article 187.2 des R.G. de la F.F.F. énonçant notamment « Même en cas de réserves ou de réclamation, l'évocation par la Commission compétente est toujours possible et prévaut, avant l'homologation d'un match, en cas : – (...) ;  
– d'inscription sur la feuille de match, en tant que joueur, d'un licencié suspendu, d'un joueur non licencié au sein du club, ou d'un joueur non licencié  
– (...) » ;
- Ouvre une procédure d'évocation,
- Prend note de la réception des observations du club de Chevannes,
- Considérant la suspension d'1 match de suspension ferme infligée par la commission de discipline au joueur Jules PIAT, à compter du 17 février 2025, décision notifiée sur Footclubs le 14 février 2025,
- Attendu que l'équipe de Chevannes 1 n'a pas joué entre temps,
- Considérant que dès lors, ce joueur ne pouvait pas régulièrement participer à la rencontre du 2 mars 2025, faute d'avoir purgé son match de suspension avec cette équipe, conformément aux dispositions de l'article 226 des RG de la FFF,

- Considérant que le club de Chevannes a enfreint les règlements,
- Par ces motifs,
- Donne match perdu par pénalité à l'équipe de Chevannes 1 au profit de l'équipe de Toucy 2,
- Score: Toucy 2 = 3 buts, 3 points – Chevannes 1 = 0 but, -1 point
- Inflige une amende de 120€ au club de Chevannes pour avoir fait évoluer un joueur en état de suspension (amende 5.08)
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Chevannes de la somme de 32€ pour droit d'évocation (amende 4.02)
- Transmet le dossier à la Commission de Discipline concernant la situation du joueur suspendu du club de Chevannes.

## Divers

### **Match 29159189 du 30/03/2025 Charmoy 1– Chevannes 1 Départemental Féminin à 8 D1**

La commission prend note du courriel de l'Arbitre de la rencontre concernant une erreur dans le résultat du match et retient le score suivant : Charmoy 1 = 2 – Chevannes 1 = 2

### **Match 28280268 du 23.03.2025 Vinneuf Courlon 1 – Migennes 2 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note du courriel du club de Vinneuf Courlon, via leur messagerie officielle, en date du 25 mars 2025, demandant à être remboursé des frais kilométriques du match aller contre l'équipe de Migennes, celle-ci ayant fait forfait au match retour,
- Demande au secrétariat de débiter le compte du club de Migennes pour en créditer le compte de Vinneuf Courlon de 197.60€ (130 km AR X 4 voitures X 0.38€).

### **Match 28280285 du 27.04.2025 Aillant 1 – Jeunesse Sénonaise 1 Départemental 2 Gp A**

La commission,

- Prend note du courriel du club de d'Aillant via leur messagerie officielle, en date du 24 mars 2025, sollicitant la présence d'un Délégué Officiel pour la rencontre,
- Transmet aux Désignateurs.

**Fin de la réunion : 19h10.**

**Le Président de séance,**

**SCHMINKE Didier**

*« Les présentes décisions sont susceptibles d'appel devant la commission départementale d'appel dans les conditions de formes et de délais prévus aux articles 188 et 190 des R.G. ».*